

# REGLEMENT. VHC



ASA PAYS de MONTBELIARD BP 65284  
25205 MONTBELIARD CEDEX  
TEL : 03.81.93.11.93 PORTABLE 06.80.22.32.39  
Site internet : [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr)  
Email : [ASAPM25@wanadoo.fr](mailto:ASAPM25@wanadoo.fr)

## REGLEMENT PARTICULIER 1 er RALLYE VHC-Classic Du PLATEAU VALDAHONNAIS 29 Septembre /30 Septembre 2023

Ligue Régionale de Bourgogne-Franche-Comté

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques rallye VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC. Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 1er Rallye Plateau Valdahonnais*

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard organise le 29/09 et 30/09 2023 en qualité d'organisateur administratif et technique, le 1er Rallye Régional VHC-CLASSIC du Plateau Valdahonnais. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation par la ligue Régionale BFC sous le numéro

**- 410. Le 05/06/2023**

Comité d'Organisation

Président : Mr BENOIT Hubert

Membres : Comité de l'ASA Pays de Montbéliard

Secrétariat du Rallye, Téléphone : 06.80.22.32.39 ou 03.81.93.11.93

Email : [asapm25@wanadoo.fr](mailto:asapm25@wanadoo.fr)

**Organisateur technique**

---

Nom : ASA PAYS DE MONTBELIARD

Adresse : B.P. 65284 25205 Montbéliard Cedex

#### 1.1P. OFFICIELS *Idem règlement particulier moderne*

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 1<sup>er</sup> Rallye Régional VHC – CLASSIC du Plateau Valdahonnais

Le challenge Ligue Bourgogne Franche-Comté 2023

Le challenge ASA Pays de Montbéliard 2023

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par mail ou par courrier. Chaque pilote devra consulter le site internet de l'ASA : **www.asapm.fr**

Si le pilote n'est pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur pour confirmation de son engagement au numéro de téléphone suivant : 03 81 93 11 93 ou au 06.80.22.32.39

La liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Pays de Montbéliard à partir du.

Les vérifications administratives auront lieu le : vendredi 29 Septembre de 17h30 à 21h00

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 29 Septembre de 17h45 à 21h15

Les vérifications finales seront effectuées : Garage BANDELIER Valdahon

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 1er rallye VHC-Classic du Plateau Valdahonnais doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 23 septembre, (cachet de la poste faisant foi) à :

**ASAPM 3 rue du temple 25750 AIBRE**

Aucune demande d'engagement ne sera envoyée par courrier, sauf sur demande.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

**avec la publicité facultative des organisateurs montant des droits d'engagement**

- avec la publicité facultative des organisateurs : **275 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **550 €**
- **Ajouté 5€ pour le challenge commissaire ligue BFC**

*Avant la date du 5 septembre l'engagement accompagnée du montant des droits d'engagement sera réduit de 20 Euros  
Une liste des engagés sera publiée le 7 septembre  
site : ASAPM.fr*

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Forfait :** En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le Jeudi 24 septembre. Après cette date, cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2023.

### **3.2. EQUIPAGE**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### **3.3 ORDRE DE DEPART**

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye moderne.

## ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

### 4.1.1. *Voitures autorisées*

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC 2023

### 4.3.2.3P. *Limitation de changements de pièces*

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. ASSISTANCE – PUBLICITE – RECONNAISSANCES – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement particulier

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. **DESCRIPTION**

Le Rallye Régional du Plateau Valdahonnais représente un parcours de 200 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 : 6,6 Kms      ES 2.4.6 : 6,7 Kms

### **RECONNAISSANCES**

Les reconnaissances auront lieu le dimanche 24 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 29 septembre de 14h00 à 17h00

Le nombre total de passage est limité à 3